

Éléments concernant l'accompagnement du Conseil Départemental de Loire Atlantique «prévention et autonomie» La Conférence des Financeurs

1. L'appel à projet de la conférence des financeurs

1.1 Généralités sur l'appel à projet de la conférence des financeurs

L'appel à projets « Prévention et autonomie » vise à soutenir des actions collectives de prévention qui répondent **aux besoins des 60 ans et plus** de Loire-Atlantique selon 4 priorités :

- Le maintien du lien social
- La prévention des risques et la sécurité
- L'amélioration de l'information
- La promotion de la santé et du « bien vieillir »

Les objectifs :

- Informer, sensibiliser, inciter et accompagner les personnes de plus de 60 ans à adapter leurs habitudes de vie afin d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie
- Faciliter le rôle des proches des personnes âgées en perte d'autonomie

1.2 Comment se déroule l'appel à projets

Chaque année, un **appel à projet est en ligne** sur le site agir seniors en Loire-Atlantique : <https://agirseniors.loire-atlantique.fr/>

Les étapes d'un dossier :

- **8 mars 2019 : date limite de réception des candidatures**
- 21 mai 2019 : validation par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la sélection des dossiers retenus
- 23 mai 2019 : passage en commission permanente du conseil départemental
- Juin 2019 : notification des décisions
- Été 2019 : paiement des porteurs de projets

Les délais pour faire une ou des actions sont en fonction des étapes et d'une réponse en juin. Ainsi il est possible de faire une action de **juin 2019 à mai 2020**.

Règlement de l'appel à projet disponible sur le site internet du département : https://www.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2019-02/reglement_app_fevrier_2019.pdf

2. Les actions à prioriser dans le cadre de l'appel à projet

2.1 Axe prioritaire pour votre ou vos action(s)

S'appuyant sur les préconisations de la CNSA et sur le diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus et de leurs aidants réalisé en Loire-Atlantique, 7 axes prioritaires sont retenus :

1 - Faciliter l'accès à des aides techniques et simplifier les démarches d'adaptation du logement

- 2 - Développer une politique de prévention structurée et décloisonnée au sein des résidences autonomie
- 3 - Coordonner et appuyer le rôle des services d'aide à domicile en matière de prévention
- 4 - Coordonner et appuyer le rôle des SPASAD en matière de prévention
- 5 - Soutenir et développer les actions d'accompagnement des proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie
- 6 - Développer des actions collectives de prévention autour de thématiques prioritaires**
- 7 - Renforcer la lisibilité et l'information sur les actions et dispositifs existants en matière de prévention

L'axe 6 est à prioriser au regard de vos projets associatifs.

2.2 Thèmes prioritaires pour l'Axe 6 Développer des actions collectives de prévention

Thématique : Favoriser le lien social

- Informer, former et accompagner les personnes âgées à l'utilisation de nouvelles technologies, notamment à l'usage du numérique permettant une communication enrichie avec l'entourage, l'accès aux informations diverses et la simplification des démarches administratives ou encore le divertissement...
- Développer des projets de maintien du lien social via notamment les réseaux (de quartier, solidaires, sociaux, etc.)
- Inciter au développement de projets en lien avec la lutte contre l'isolement et la solitude
- Favoriser l'accès à la culture des personnes âgées (spectacles, médiathèques, cinéma, etc.)

Les projets d'actions collectives favorisant le partage de moments à tous les âges seront appréciés

Thématique : Renforcer les actions de prévention autour de la sécurité

- Renforcer des actions autour de la sécurité routière (piéton, automobiliste, cycliste) : information sur les actualisations des connaissances du code de la route, tests sur les déficiences sensorielles, sur les nouvelles technologies, tests de conduite, conseils pharmacologiques, etc...
- Développer des actions de prévention sur les risques existants (abus, escroqueries, etc)

Thématique : Améliorer les outils d'information à destination des personnes âgées

- Améliorer la communication, développer des outils autour des actions de prévention existantes

Thématique : Soutenir les actions de promotion de la santé et du bien vieillir

- Soutenir les actions de sensibilisation (ateliers, etc.) sur l'alimentation et les risques de dénutrition
- Soutenir le développement d'actions autour de l'activité physique adaptée
- Renforcer et développer des actions de prévention (prévention des chutes, prévention du suicide, prévention des déficiences sensorielles, etc)

3. Types de financement et critères de lecture

3.1 Types de financement et critères

Les aides relèvent uniquement d'une **subvention de fonctionnement**.

Il n'y a pas de plafond d'affiché ni de pourcentage par rapport au budget de l'action.

La commission d'attribution aura un regard sur :

- le lien avec d'autres acteurs du territoire
- la dynamique sur du long terme
- le caractère innovant sur le territoire qui pourrait être ensuite généralisé, aide au lancement d'une nouvelle action qui perdurera sans financement (en lien avec la dynamique sur le long terme)